

**FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME**  
**POLITIQUES DE SÉLECTION**  
**JUNIORS ET CADETS**  
**2011-2012**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>#</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
1.	Introduction	2
2.	Changements clés par rapport à 2010-2011	3
3.	Admissibilité aux sélections	4
4.	Comité consultatif de HP	4
5.	Circuits nord-américains NAC Cadets, Juniors et de DIV I	5
6.	Autres compétitions de développement	5
7.	Épreuves de la Coupe du monde junior (FIE Jr A)	6
8.	Championnat du monde cadet et junior de 2012	8
9.	Normes d'identification des athlètes	10
10.	Grille de points cadets et juniors	13
11.	Classements de sélection cadet et junior du PHP	14
12.	Participation élargie des athlètes aux compétitions Internationales	16

## **1. INTRODUCTION**

On trouve dans le présent document les principes généraux de sélection, et les épreuves de sélection, que la Fédération canadienne d'escrime (FCE) utilisera pour sélectionner l'équipe canadienne au Championnat du monde cadet et junior de 2012. Ces informations permettront aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leur programme annuel d'entraînement et de compétition pour la saison.

Même si nous avons fait tous les efforts possibles pour nous assurer de l'exactitude des renseignements inclus dans le présent document, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la haute performance au cas où ils auraient un doute quelconque en ce qui concerne un élément de ce document.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes au moment où ce document est publié, mais il se peut que les dates ou les événements soient modifiés, et c'est en fait parfois le cas. Vous devez donc vérifier les détails relatifs aux compétitions avant de faire vos arrangements définitifs de voyage. En outre, il en va de la responsabilité des athlètes (et de leurs entraîneurs personnels) de bien connaître le contenu du présent document.

### **MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT**

La FCE a fait tous les efforts possibles pour s'assurer que le contenu du présent document demeurera exact pendant toute la durée de la saison. Cependant, au cas où des changements se produiraient, et en particulier en rapport avec les compétitions internationales de sélection, le directeur de la haute performance (en consultation avec le comité consultatif de HP), se réserve le droit d'apporter au présent document, à son entière discrétion, les modifications qui, selon lui, sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleurs athlètes au Championnat du monde cadet et junior de 2012, ou à toute autre compétition qui peut actuellement ne pas être incluse dans le présent document.

Toutes les modifications apportées à ce document seront communiquées directement par l'entremise du site Web de la FCE. La présente clause ne doit pas être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection qui faisaient partie de la procédure interne de nomination des athlètes, à moins que ce ne soit relié à des circonstances exceptionnelles imprévues.

La présente section a pour objet de permettre d'apporter au présent document des modifications pouvant s'avérer nécessaires à cause de fautes de frappe ou du manque de clarté d'une définition ou d'un libellé, et ce, avant que cela ait un impact sur les athlètes. De telles modifications doivent avoir pour objet d'éviter les différends à propos de la signification des clauses du présent document, et non pas de permettre des modifications qui justifieraient la sélection d'athlètes différents de ceux ou celles qui auraient été sélectionnés autrement. De telles modifications doivent être raisonnablement justifiables, en vertu des principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.

#### **Le comité consultatif du HP :**

Michel Dessureault (Entraîneur national – Épée)	a déterminer	(Directeur HP)
Dmitry Ronzhin (Entraîneur national – Sabre)	Yann Bernard	(Expert interne)
Paul ApSimon (Entraîneur national – Fleuret féminin)	Olya Ovtchinnikova	(représentante des athlètes)
Lynn Seguin (représentante des entraîneurs)	Sean Scott	(Expert externe de HP)

Le comité de HP de ratification des sélections sera composé du DHP et de deux (2) membres du comité consultatif de sélection, à l'exclusion des entraîneurs nationaux.

#### **Notes du traducteur :**

1. Le présent livret est une traduction de la version originale anglaise, qui fera foi en cas de divergence d'interprétation.
2. Pour alléger le texte, là où cela s'applique, le masculin générique remplace le féminin.

## **FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME**

Tél. : 1 888 699-3302

Courriel : [hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca) Page Web : [www.fencing.ca](http://www.fencing.ca)

## **2. CHANGEMENTS CLÉS PAR RAPPORT À 2010-2011**

Nous avons apporté des changements importants aux politiques de sélection pour le Championnat du monde cadet et junior par rapport à celles de 2010-2011.

- Le système de classement a été modifié et les compétitions cadettes, juniors et seniors sont pondérées différemment.
- Les éventails de points pour les compétitions canadiennes et internationales ont également été adaptés afin de s'assurer que nos meilleurs athlètes ont une meilleure chance de sélection.
- Nous enverrons une équipe de développement au championnat du monde cadet et junior pour combler les postes vacants.
- Ce livret incorpore plusieurs politiques de sélection qui étaient sur le site web de la FCE

### **3. ADMISSIBILITÉ AUX SÉLECTIONS**

Pour être admissible à une sélection pour n'importe quelle compétition de la FIE, un athlète doit :

- 1) détenir une licence en règle de la FCE pour la saison 2011-2012;
- 2) détenir une licence en règle de la FIE pour le Canada pour la saison 2011-2012;
- 3) être citoyen(ne) canadien(ne) ou immigrant reçu au Canada; et
- 4) avoir satisfait à tous les critères de sélection publiés pour la compétition en question.

L'achat de la licence FIE peut-être fait sur le site internet de la FCE

### **4. COMITÉ DE HP DE RATIFICATION DES SÉLECTIONS**

Le comité de HP de ratification des sélections entérinera les sélections définitives **des entraîneurs nationaux** pour le Championnat du monde cadet et junior . Ce comité se compose pour chacune des armes

- 1) du directeur de la haute performance; et
- 2) de deux (2) membres du comité consultatif du HP , excluant les entraîneurs nationaux.

**Le comité de ratification des sélections se réserve le droit de priver un athlète d'une sélection au cas où :**

Une sélection n'aurait pas été effectuée conformément à la procédure de sélection publiée.

**Le DHP se réserve le droit de priver un athlète d'une sélection au cas où :**

- 1) l'athlète en question n'aurait pas participé aux stages d'entraînement obligatoires organisés par la FCE avant cette compétition. Des exceptions pourront être autorisées à condition qu'il y ait des motifs valables. Le directeur de la HP, après avoir consulté l'entraîneur national, déterminera la validité des motifs d'absence d'un stage d'entraînement;
- 2) l'athlète en question n'aurait pas satisfait à ses responsabilités telles qu'identifiées dans l'«Entente des athlètes du PHP»;
- 3) l'athlète en question n'aurait pas satisfait à ses responsabilités telles qu'identifiées dans le «Code de conduite de la FCE»
- 4) Vous pouvez vous référer à la politique d'appel sur le site web de la FCE

## **5. CIRCUITS NORD-AMÉRICAINS (CNA) CADETS /JUNIORS / DIV I**

Les épreuves NACs organisées par la USFA seront souvent désignées comme compétitions internationales de sélection, comptant pour les classements de sélection de HP cadets et juniors. Veuillez donc en consulter la liste complète à la page 12 (cadettes) et à la page 12 (juniors).

**Pour participer aux épreuves des NACs cadettes et juniors, il n'y a aucun critère de sélection.**

**La USFA impose une norme minimale pour participer aux épreuves de division I** Elle exige que les escrimeurs détiennent une classification «C» ou supérieure pour pouvoir s'y inscrire. Étant donné que nos deux systèmes de classification sont différents, la FCE a négocié un arrangement politique avec la USFA selon lequel (à chaque arme), la FCE accordera une classification temporaire de «C» à tous les tireurs classés dans les huit (8) premiers juniors, et à tous les cadets classés parmi les quatre (4) premiers dans leur classement respectif du PHP (à la date d'inscription de la compétition en question de division I du NAC ).

Les athlètes sont responsables de leur propre inscription et de leurs propres arrangements de voyage pour ces compétitions. N'oubliez pas de vérifier sur le site Web de la USFA ([www.usfencing.org](http://www.usfencing.org)) les dates, lieux et dates limites d'inscriptions pour toutes ces compétitions des NACs avant de réserver vos billets d'avion.

## **6. AUTRES COMPÉTITIONS DE DÉVELOPPEMENT**

Il y a un autre groupe de compétitions en Allemagne et en France qui constituent de bonnes occasions de développement pour les athlètes. Leur format (poules et ÉD avec repêchages) et le nombre de participants en font de bien meilleures occasions de développement que les épreuves FIE Junior A (coupe du monde). Elles constituent un excellent premier contact avec la scène internationale. Vous pouvez trouver des renseignements au sujet de ces compétitions sur le site suivant :

<http://www.eurofencing.info/tournaments>

Nous encourageons les entraîneur(e)s provinciaux ou de clubs à planifier un voyage de l'équipe provinciale ou du club à une de ces compétitions cadettes ou juniors organisées dans ces pays, à titre de tournée de développement (compétition et entraînement dans des clubs). Dans certains cas, il pourrait s'avérer plus bénéfique que plusieurs clubs ou provinces se regroupent pour avoir davantage de ressources pour un tel projet. Le directeur de la haute performance peut les aider à identifier et à établir des contacts pour de tels projets.

Parmi les compétitions de sélection chez les cadets, une compétition du circuit européen devra être choisie. Le choix de celle-ci appartient à l'athlète et à son entraîneur et doit figurer parmi les compétitions européennes énumérées dans le lien ci-dessus.

Afin que les résultats soient ajoutés au classement Cadet HP, l'entraîneur personnel ou l'athlète doit informer le Coordonnateur du Programme Haute Performance (CPHP) de son intention de faire compter une compétition au classement HP au moins (2) deux semaines avant l'événement. L'entraîneur personnel ou l'athlète doit également fournir les résultats complets de cette compétition au CPHP.

Une fois qu'un / qu'une athlète a signifié son intention de faire compter une compétition du circuit européen dans son classement HP, il / elle ne pourra plus utiliser aucune autre compétition faisant partie du circuit européen pour accumuler des points dans le classement cadet HP.

## **7. ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR (FIE Jr A)**

### **A. Coupes du monde junior désignées (compétitions internationales de sélection)**

En 2011-2012, des épreuves de la Coupe du monde junior seront désignées compétitions internationales de sélection (voir page 11). **La participation à, au moins, une de ces compétitions (ou au Championnat du monde senior de 2011) fait partie de la norme minimale de sélection pour le Championnat du monde junior.** La FIE impose une limite de 12 participants par pays par armes à ces compétitions.

### **B. Coupes du monde junior non désignées.**

Elles ne comptent pas pour le classement de sélection junior de HP, mais elles jouent un rôle important au niveau du développement des athlètes en leur permettant d'acquérir une expérience internationale précieuse.

Pour être admissible à être sélectionné à une épreuve de la FIE Junior A (coupe du monde) les athlètes doivent respecter les procédures d'inscription à ces compétitions.

**EN CE QUI CONCERNE TOUTES LES COMPÉTITIONS ORGANISÉES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA, LA FCE N'EST PAS EN MESURE D'ENVOYER AUCUN ENTRAÎNEUR OU PERSONNEL D'ENCADREMENT À L'EXCEPTION DES ARBITRES REQUIS PAR LA FIE LORSQU'IL Y A PLUS DE 4 PARTICIPANTS CANADIENS. LA FCE RECOMMANDE DONC FORTEMENT QUE TOUS LES ATHLÈTES D'ÂGE MINEUR VOYAGENT ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE (PARENT, TUTEUR, OU ENTRAÎNEUR DE CLUB OU PROVINCIAL).**

**DE PLUS, TOUS LES ATHLÈTES SONT RESPONSABLES DE FAIRE LEURS PROPRES ARRANGEMENTS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT POUR LES ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR.**

### **Procédures d'inscription aux compétitions de la Coupe du monde junior A de la FIE**

**Norme minimale de qualification :** Pour être admissible à participer à une compétition de la Coupe du monde junior A de la FIE organisée à l'extérieur du Canada, l'athlète doit détenir une licence en règle de la FCE et de la FIE.

**Date limite pour les inscriptions :** Trente-cinq (35) jours (soit cinq semaines) avant le premier jour de la compétition, pour n'importe quelle épreuve de la Coupe du monde junior de la FIE.

**Procédure d'inscription :** Pour être considéré pour une sélection à compétition de la Coupe du monde junior A de la FIE, les athlètes doivent remplir le "[Formulaire d'inscription à la Coupe du monde junior](#)" (accessible sur le site Web de la FCE, dans la section de haute performance), avant la date limite fixée pour la compétition en question. Cependant, la soumission de ce formulaire ne garantit pas à l'athlète une participation à la compétition. S'il n'est pas sélectionné, on lui remboursera ses frais d'inscription.

**Frais d'inscription :** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le montant des frais d'inscription aux épreuves de la Coupe du monde junior est fixé à 100,00 \$. Ces frais sont facturés pour compenser l'obligation qu'a la FCE de fournir un arbitre international à la compétition, ou bien de verser une amende aux organisateurs de cette compétition de la Coupe du monde junior A de la FIE au cas où la FCE ne pourrait pas envoyer d'arbitre international.

**Inscriptions en retard :** Aucune inscription en retard ne sera acceptée.

**Nombre limite d'inscriptions :** La FCE sélectionnera au maximum douze (12) athlètes aux épreuves A de la Coupe du monde junior de la FIE. Voir la politique de participation élargie des athlètes aux compétitions internationales p. 17

**Sélection définitive** : Dans les cinq jours ouvrables après la date limite des inscriptions, la FCE publiera la liste définitive des athlètes sélectionnés pour la compétition en question. Cette liste sera établie en fonction du classement de sélection junior de HP tel que publié sur le site Web de la FCE à la date limite correspondante. Les résultats qui modifient le classement entre cette date limite et le jour de la sélection n'auront aucune influence sur la sélection. Cette liste sera envoyée par courriel à tous les athlètes qui ont soumis le formulaire d'inscription (et à leurs entraîneurs personnels) (en utilisant les courriels indiqués sur le formulaire), ainsi qu'aux entraîneurs nationaux pertinents.

**Confirmation de la participation à une compétition internationale** : Les athlètes sélectionnés doivent confirmer leur participation à l'épreuve de la Coupe du monde junior en répondant, dans les quarante-huit (48) heures suivant réception, au courriel envoyé à tous les athlètes. Sinon, il sera rayé de la liste et la sélection ira à un autre athlète s'il y a lieu.

**Désistements de participation à une compétition jr A de la FIE** : Les désistements doivent être reçus à la FCE par courriel à [hppc@fencing.ca](mailto:hppc@fencing.ca) et à [hpd@fencing.ca](mailto:hpd@fencing.ca), et les messages vocaux ne sont pas acceptés. La date limite pour se désister est de quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Les athlètes qui se désistent après cette date limite, ou qui ne se présentent pas à la compétition, écoperont d'une **amende de 1 500 dollars et seront suspendus de toute sélection internationale jusqu'à ce qu'ils aient payé ladite amende**. Il s'agit d'une amende imposée par la FIE, et elle sera transmise à l'athlète fautif. La FCE envisagera de faire des exceptions à cette règle en cas de force majeure comme le cas où l'athlète doit se désister en raison d'une blessure ou d'une maladie qui l'empêche de participer à la compétition en question. Dans ce cas, il doit présenter un certificat médical en même temps que son avis de désistement. Ces deux documents doivent être envoyés par courriel au directeur de la haute performance **avant** la compétition.

## **8. CHAMPIONNAT DU MONDE CADET ET JUNIOR DE 2012**

**Date :** du 31 mars au 8 avril 2012  
**Emplacement :** Moscou (Russie)  
**Période de qualification :** du 1<sup>er</sup> avril 2011 jusqu'à la date de sélection  
**Date de la sélection :** le 10 février 2012  
**Norme minimale cadets :** Cadet B  
**Norme minimale juniors :** **JB ET** une participation à l'une ou l'autre des compétitions suivantes :  
1) une des épreuves de Coupe du monde FIE Jr A faisant partie des compétitions internationales de sélection; ou  
2) le championnat du monde senior de 2011.

### **Pour confirmer une sélection, les athlètes doivent :**

- a) participer au(x) stage(s) d'entraînement obligatoire(s) à leur arme;
- b) détenir une licence en règle de la FIE pour la saison 2011-2012;
- c) détenir une licence en règle de la FCE pour la saison 2011-2012;
- d) voyager avec l'équipe, selon les arrangements de voyage de la FCE; et
- e) séjourner avec l'équipe à l'hôtel choisi, pendant toute la durée du Championnat du monde à Moscou.

### **STAGES D'ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRES**

Il y aura en février et mars des **stages d'entraînement obligatoires** pour tous les athlètes juniors et cadets sélectionnés, afin de les préparer en vue du Championnat du monde. Leur participation est obligatoire pour confirmer leur sélection au Championnat du monde junior et cadet de 2012. Des exceptions à cette classe pourront être accordées pour des motifs valables. Le directeur de la HP, après avoir consulté l'entraîneur national, déterminera la validité des motifs invoqués pour avoir manqué un stage d'entraînement.

Les dates, les durées et les emplacements de ces stages restent à confirmer, à chaque arme. Aucun stage d'entraînement ne sera ajouté au programme avec moins de trois (3) semaines d'avis.

**Le HPD annulera la sélection de tous les tireurs qui ne participent pas aux stages d'entraînement obligatoires, sans raison valable.** Les détails relatifs à ce(s) stage(s) seront inclus dans l'avis de sélection qui sera distribué par courriel à tous les athlètes sélectionnés.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

**Tous les critères cadets ou juniors identifiés ci-après doivent être réussis pendant la période de qualification.** Pour chaque compétition, le comité de sélection sélectionnera les membres de l'équipe en se basant sur le classement de sélection du PHP du groupe d'âge correspondant, en date du 1<sup>er</sup> février 2012.

### **FINANCEMENT**

La FCE subventionnera les membres du personnel d'encadrement, choisis par les entraîneurs nationaux et le directeur de la HP, qui soutiendront tous les athlètes sélectionnés à cette compétition. Tous les athlètes sélectionnés doivent être prêts à défrayer, à l'avance, le coût intégral (voyage, hôtel et repas) de leur participation à cette compétition (qui est estimé entre 2 500 et 3 000 dollars).

## **A. Épreuves individuelles juniors :**

**I. Premièrement, tous les juniors sélectionnés pour le Championnat du monde senior de 2011, et qui ont réussi la norme «SrB» (ou mieux) en 2010-2011 seront présélectionnés pour l'épreuve junior correspondante.** Pour être admissible à cette sélection, les athlètes doivent suivre le programme de l'équipe nationale (senior) de 2011-2012 de leur arme, tel que décidé par l'entraîneur national de l'arme.

Cette présélection sera effectuée le 15 novembre 2011 et sera confirmée à nouveau par le comité de ratification des sélections, à la date de sélection (10 février, 2012), à condition que l'athlète ait respecté les conditions ci-dessus. Si un athlète n'a pas respecté toutes les conditions mentionnées ci-dessus, il devra se qualifier de la même manière que tous les autres juniors, tel qu'indiqué à partir du point II ci-après.

**II. Deuxièmement, les tireurs qui ont réussi la norme «JB» (ou mieux) seront sélectionnés.** Si le critère II permet à plus de tireurs d'être qualifiés, que de position disponible, la sélection à partir de ce groupe d'athlètes sera effectuée en choisissant les athlètes avec le meilleur classement sur le classement HP de sélection junior .

## **B. Épreuves individuelles cadettes :**

**I. Premièrement, tous les cadets qui ont été sélectionnés pour une épreuve individuelle junior seront automatiquement sélectionnés pour la même épreuve dans la catégorie cadette.**

**II. Deuxièmement, les tireurs qui ont réussi la norme «CB» ou mieux seront sélectionnés.** Si les critères I et II permettent à plus de trois (3) tireurs d'être qualifiés, la sélection, à partir de ce groupe d'athlètes sera effectuée en choisissant les 3 avec le meilleur classement sur le classement HP de sélection cadet.

## **C. Épreuve par équipe junior**

Les trois (3) athlètes sélectionnés pour l'épreuve junior seront automatiquement sélectionnés pour l'épreuve par équipes. L'entraîneur national pourra sélectionner, à titre de quatrième membre de l'équipe, un des cadets sélectionnés.

De plus, l'entraîneur national pourra retirer un athlète de l'équipe au cas où il ou elle n'aurait pas respecté le programme (entraînement et observation) fixé par l'entraîneur national avant l'épreuve par équipe du Championnat du monde cadet et junior .

## **D. Équipe de développement**

Junior :

Toutes les places demeurant vacantes seront comblées respectivement par le ou les athlètes les mieux classés dans le classement junior de HP

Cadet :

Toutes les places demeurant vacantes seront comblées respectivement par le ou les athlètes les mieux classés dans le classement Cadet de HP

Les athlètes de l'équipe de développement n'ayant pas satisfait aux normes minimales, ils ne pourront accumuler de points de classement de HP, ni être admissibles à un brevet, grâce aux résultats qu'ils obtiendront au Championnat du monde cadet ou junior.

## **CONFIRMATION DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE CADET ET JUNIOR :**

Suite à la réception du courriel qui annonce leur sélection, les athlètes ont 48 heures pour confirmer leur participation.

[Sinon, ils seront rayés de la liste de sélection.](#)

**ANNONCE :**

Suite à la confirmation de participation de tous, la liste finale des participants sera envoyée par courriel aux athlètes, aux entraîneurs personnels et l'entraîneur de l'équipe nationale.

## **9. NORMES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES**

Les normes d'identification (ID) des athlètes constituent la base de toutes les sélections effectuées par la FCE (équipes nationales, épreuves de la Coupe du monde, occasions de subventions de la FCE et soutien du PAA de Sport Canada). Les athlètes ne peuvent réussir ces normes qu'en obtenant des résultats **combinés** aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance pendant la période de qualification, et ce dans les catégories d'âge respectives.

Quand un ou une athlète participe à une compétition internationale de sélection désignée à l'avance (voir p. 12 pour les cadets et p. 12 pour les juniors), ses résultats seront également pris en compte pour la norme d'identification d'athlète. La grille de points qui figure aux pages 14 et 15 indique les normes d'ID juniors et cadettes et les points qui sont attribués en fonction des résultats correspondants. Pour tous les athlètes qui ont réussi une ID d'athlète senior (HP, A ou B) pour le classement final du PHP de 2010-2011, cette norme sera transférée dans le classement junior, avec préséance par rapport à toutes les autres normes juniors.

Les diverses catégories d'identification des athlètes juniors et cadets, et les points nécessaires pour obtenir les diverses normes, sont les suivants :

**Junior HP (JHP) :** 455 points de classement juniors de HP ou plus

**Junior A (JA) :** de 420 à 454 points

**Junior B (JB) :** de 335 à 419 points

Junior C (JC) : de 200 à 334 points

**Cadet HP (CHP) :** 250 points de classement cadets de HP ou plus

**Cadet A (CA) :** de 200 à 249 points

**Cadet B (CB) :** de 165 à 199 points

Cadet C (CC) : de 100 à 164 points

Les points accumulés au classement cadet, ne peuvent être transférés au classement Junior.

Les points accumulés au classement cadet et junior ne peuvent être transférés au classement Senior.

Les points accumulés dans la catégorie directement au dessus de la sienne, peuvent être transféré dans sa catégorie (ex : des points accumulés au classement junior, peuvent être utilisé au classement cadet.)

### **Admissibilité au Programme d'aide aux athlètes**

Tous les escrimeurs qui ont réussi la norme JA/JHP **peuvent être** admissibles au soutien du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada pendant l'année 2012-2013. Cependant, avoir réussi la norme ne garantit pas à l'athlète qu'il bénéficiera du soutien du PAA, étant donné que Sport Canada n'attribue chaque saison à la FCE qu'un nombre limité de brevets. Veuillez consulter les critères du PAA lorsqu'ils seront publiés au mois d'octobre 2011 dans les critères de sélection du PHP.

## Classement de sélection cadet de HP

### a. Composante canadienne (les trois (3) meilleurs résultats comptent)

- |                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| 1. Championnat canadien cadet  | du 19 au 22 mai 2011     |
| 2. Championnat canadien junior | du 19 au 22 mai 2011     |
| 3. CCS #1 cadet                | du 17 au 20 nov. 2011    |
| 4. CCS #1 junior               | du 17 au 20 nov. 2011    |
| 5. CCS #2 cadet                | du 27 au 29 janvier 2012 |
| 6. CCS #2 junior               | du 27 au 29 janvier 2012 |

### b. Composante internationale (les trois (3) meilleurs résultats comptent)

Les résultats obtenus aux compétitions suivantes :

CNA – Cadet	Richmond, Virginie	du 21 au 24 oct. 2011
CNA – Cadet	Austin, Texas	du 11 au 14 nov. 2011
CNA – Junior	Austin, Texas	du 11 au 14 nov. 2011
CNA –Junior	Portland, Oregon	du 13 au 16 jan. 2012
Circuit européen	a déterminé	

## Classement de sélection junior de HP

### a. Composante canadienne (les trois (3) meilleurs résultats comptent)

- |                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. Championnat canadien junior | du 19 au 22 mai 2011  |
| 2. CCS #2 senior               | du 19 au 22 mai 2011  |
| 3. CCS #1 junior               | du 17 au 20 nov. 2011 |
| 4. CCS #1 senior               | du 17 au 20 nov. 2011 |
| 5. CCS #2 junior               | du 27 au 29 jan. 2012 |
| 6. CCS #2 senior               | du 27 au 29 jan. 2012 |

### b. Composante internationale

Les trois (3) meilleurs résultats obtenus aux compétitions suivantes :

N'importe qui peut s'inscrire à ces compétitions, mais si la limite de participation est dépassée à la date limite des inscriptions, la FCE utilisera le classement de HP pour effectuer la sélection.

ÉF	ÉM	SF	SM	FF	FM
NAC jr Austin, Texas 11/11/2011	NAC Jr Austin, Texas 11/11/2011	NAC Jr Austin, Texas 11/11/2011	NAC Jr Austin, Texas 11/11/2011	NAC Jr Austin, Texas 11/11/2011	NAC Jr Austin, Texas 11/11/2011
FIE Jr A Burgos, POR 03/12/11 A.	FIE Jr A Helsinki, FIN 3/12/11	FIE Jr A Lignano, ITA 7/1/12	FIE Jr A Lignano, ITA 8/1/12	FIE Jr A Leszno, POL 17/12/11	FIE Jr A Leszno, POL 18/12/11
Jr NAC Portland, Oregon 13/01/	Jr NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	FIE Jr A Dormagen, GER 3/12/2011	FIE Jr A Dormagen, GER 3/12/2011	FIE Jr A Zagreb, CRO 22/1/12	FIE Jr A Lignano, ITA 8/1/12

2012					
D1 NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	D1 NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	Jr NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	Jr NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	Jr NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	Jr NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012
FIE Jr A Dijon, FRA 8/1/12	FIE Jr A Lignano, ITA 7/1/12	D1 NAC Portland,USA 13/01/ 2012	D1 NAC Portland, Oregon 13/01/ 2012	D1 NAC Portland, USA 13/01/ 2012	D1 NAC Portland, USA 13/01/ 2012
FIE Jr A Goteborg, SWE 5/2/12	FIE Jr A Goteborg, SWE 4/2/12	FIE Jr A Phoenix, USA 4/2/12	FIE Jr A Dourdan, FRA 21/1/12	FIE JrA Lyon, FRA 4/2/12	FIE Jr A Modling, AUT 21/1/12

Compétitions pour lesquelles il y a un processus de sélection.

ÉF	ÉM	SF	SM	FF	FM
ChM Sr, 2011 Catane, ITA	ChM Sr, 2011 Catane, ITA	ChM Sr, 2011 Catane, ITA	ChM Sr, 2011 Catane, ITA	ChM Sr, 2011 Catane, ITA	ChM Sr, 2011 Catane, ITA
ChM Jr, 2012 Moscou, RUS	ChM Jr, 2012 Moscou, RUS	ChM Jr, 2012 Moscou, RUS	ChM Jr, 2012 Moscou, RUS	ChM Jr, 2012 Moscou, RUS	ChM Jr, 2012 Moscou, RUS

## **10. GRILLES DE POINTS JUNIOR ET CADETTE**

### **A. Compétitions canadiennes**

La grille de points suivante servira à attribuer les points de sélection pour les CCS et le Championnat canadien.

placings	Cadet	Junior	Senior
1	25	35	50
2	20	30	40
3	15	22	30
5-8	10	15	20
9-16	8	12	16
17-32	2	3	4

### **B. Compétitions internationales**

La grille de points ci-dessous servira à attribuer des points de sélection aux NAC et circuit européen désignés.

- L'athlète ne reçoit des points que s'il passe le premier tour de poules.
- Nombre de participants et % de points attribués
  - Plus de 100 compétiteurs = 100% des points du tableau ci-dessous
  - 75 à 99 compétiteurs = 75% des points du tableau ci-dessous
  - 50 à 74 compétiteurs = 50% des points du tableau ci-dessous
  - 25 à 49 compétiteurs = 25 à 49 des points du tableau ci-dessous
  - Moins de 25 compétiteurs = 10% des points du tableau ci-dessous

Place	Cadet	Junior	Senior
1	90	135	180
2	80	105	140
3	70	90	120
5-8	50	75	100
9-16	30	60	80
17-32	20	45	60
32-64	10	30	40
65-128	5	8	10

La grille de points ci-dessous servira à attribuer des points de sélection aux Coupes du monde désignées.

Place	Junior	Senior
1	300	600
2	240	480
3	195	390
5-8	165	330
9-16	135	270
17-32	105	210
33-64	75	150
65-128	10	20

La grille de points ci-dessous servira à attribuer des points de sélection au **Championnat du monde**.

Place	Cadet	Junior	Senior
1	200	400	800
2	160	320	640
3	125	250	500
5-8	105	210	420
9-16	85	170	340
17-32	65	130	260
33-64	45	90	180
65-128	10	20	40

### **11. CLASSEMENTS DE SÉLECTION CADET ET JUNIOR**

**Les classements de sélection cadet et junior serviront à classer les athlètes pour toutes les sélections du PHP.**

**Aperçu :** Les athlètes seront d'abord classés en fonction de la norme d'ID d'athlète qu'ils ont réussie pendant la période de sélection, puis en fonction du nombre de points de sélection. L'ordre de priorité des normes d'ID d'athlète est le suivant :

- 1) HP /A /B (au classement final du PHP de 2010-2011)
- 2) JHP
- 3) JA
- 4) JB
- 5) JC
- 6) CHP
- 7) CA
- 8) CB
- 9) CC

A partir de cette année, nous n'utiliserons plus un classement rotatif . Le rang sera basé sur les points accumulés du championnat national de mai 2011 jusqu'au championnat du monde cadet et junior d' avril 2012, inclusivement.

Le standard atteint au championnat du monde cadet et junior 2011 sera maintenu jusqu'à la première compétition internationale de sélection. Le standard servira à prioriser les athlètes en poules de CSC et/ou championnat national et lors de la sélection pour la première compétition de sélection internationale.

**Rappel :** À toutes les armes, les athlètes juniors doivent participer à au moins une des épreuves de la Coupe du monde junior A de la FIE indiquées ci-dessus, ou au Championnat du monde senior de 2011, pour satisfaire à la norme minimale exigée pour la sélection au Championnat du monde junior de 2012.

### **Départage des ex-æquos**

Si plusieurs athlètes accumulent le même total de points, ils ou elles seront départagés comme suit :

- 1) en fonction du total de points de la composante internationale du classement de sélection de HP concerné.  
Puis, si l'égalité persiste,
- 2) en fonction du meilleur résultat international (en nombre de points) parmi les compétitions internationales de sélection. Puis, si l'égalité persiste,
- 3) en fonction du meilleur résultat au classement HP
- 4) en fonction du deuxième meilleur résultat international (en nombre de points) parmi les compétitions internationales de sélection.

### **Mises à jour des classements de sélection de HP**

À chaque arme, le classement de sélection du PHP sera mis à jour sur le site Web de la FCE, 2 semaines après :

- 1) tous les CCS et Championnats canadiens;
- 2) toutes les compétitions internationales de sélection désignées à l'avance.

## **12-PARTICIPATION ÉLARGIE DES ATHLÈTES AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES**

**Nom de la politique:** Participation élargie des athlètes aux compétitions Internationales

**Catégorie de politiques:** Athlètes

**Révision #:** 1.0

**Raison d'être:** La participation des athlètes et des entraîneurs aux compétitions Internationales organisées hors du Canada a deux principaux objectifs.

La présente politique définit le soutien accordé au développement des athlètes et des entraîneurs à tous les niveaux, menant aux programmes de haute performance de la FCE.

À de nombreuses compétitions organisées hors du Canada, on exige que la fédération nationale soit responsable de l'inscription des athlètes et des entraîneurs, et qu'elle fournisse le nombre d'arbitres fixé par les quotas de la FIE. De plus, si la fédération canadienne ne fournit pas le nombre d'arbitres voulu ou si des athlètes inscrits ne participent pas à la compétition, la fédération canadienne peut recevoir une amende, conformément au Règlement de la FIE. La présente politique clarifie donc le processus mis en place par la FCE pour s'assurer qu'elle court un risque financier minimal.

**Références croisées :** Politiques de sélection des athlètes de HP de la FCE.

### **Énoncé de la politique :**

Compétitions internationales de développement de la FCE

Compétitions de la FIE : Ces compétitions comprennent les Grands prix, les épreuves de la Coupe du monde junior et senior, et les compétitions satellites de la FIE, qui ne sont pas désignés compétitions de HP de la FCE.

En ce qui concerne toutes les compétitions de cette catégorie, la FCE doit s'occuper des inscriptions auprès de la FIE, conformément au Règlement de la FIE. Ce processus permet aussi à la FCE de gérer les critères de sélection et de s'assurer qu'elle est au courant de la participation de Canadiens aux compétitions organisées hors du Canada, si bien qu'elle peut minimiser les risques financiers qu'elle court.

Compétitions qui ne sont pas de la FIE : Cette catégorie comprend toutes les compétitions organisées à l'extérieur du Canada, mis à part les épreuves du circuit nord-américain aux États-Unis.

Sélection :

Ce processus s'applique aux athlètes qui ne sont pas sélectionnés par les entraîneurs nationaux en fonction de la politique de sélection des athlètes de HP.

Ces athlètes pourront participer à ces compétitions en fonction des priorités énoncées ci-après (ceux étant les mieux classés ayant priorité), tout en respectant le quota alloué au Canada pour la compétition en question :

1. les athlètes figurant dans les classements senior et junior de HP;
2. les athlètes figurant dans le classement junior de HP (pour les épreuves juniors seulement);

3. les athlètes figurant dans le classement domestique national.

**Financement:**

La FCE ne fournit aucun soutien financier aux athlètes, entraîneurs, parents ou autres participants à ces compétitions.

**Administration et inscription par la FCE:**

L'aide de la FCE à ce niveau peut prendre diverses formes :

- en ce qui concerne les épreuves des circuits français et allemand, la FCE informera les athlètes qu'ils peuvent s'inscrire directement à la compétition. Aucune coordination de la FCE ne sera fournie, et aucun frais ne sera demandé.
- en ce qui concerne les épreuves du circuit européen, la FCE coordonnera les inscriptions à la compétition, et percevra les frais d'inscription et les frais internationaux de la FCE. Aucune coordination de la FCE ne sera fournie au niveau du déplacement, de la logistique, et ainsi de suite.
- en ce qui concerne les compétitions de la FIE, la FCE coordonnera les inscriptions à la compétition, et percevra les frais d'inscription et les frais internationaux de la FCE. Aucune coordination de la FCE ne sera fournie, mais elle fournira une liste des participants à tous les participants.

**Frais:**

En ce qui concerne les compétitions de la FIE, le Règlement de la FIE donne à la FCE le mandat d'inscrire ses membres auprès de la FIE. La plupart du temps, les frais d'inscription doivent être versés au moment où l'athlète se présente à la compétition.

Lorsqu'elle inscrit les athlètes aux compétitions de la FIE, ou bien lorsqu'elle est tenue de s'occuper du processus d'enregistrement des tireurs, la FCE demandera à chaque athlète de verser des frais de compétition internationale.

La FCE percevra des frais remboursables, une garantie financière ou un dépôt, qui servira à défrayer les amendes imposées au cas où l'athlète ne se présente pas à la compétition.

Les frais de compétition internationale de la FCE seront déposés dans un compte qui servira à compenser pour les coûts relatifs à la présence d'un arbitre aux compétitions lorsque les règlements de la compétition l'exigent.

**Responsabilités des athlètes:**

- Les athlètes sont intégralement responsables de s'assurer que tout leur équipement personnel satisfait aux exigences du règlement de la compétition.
- Chaque athlète participant doit avoir cousu sur sa tenue les logos du Canada tels qu'ils ont été déposés auprès de la FIE.
- Chaque athlète participant doit revêtir un survêtement du Canada (uniforme) pour circuler aux abords de la compétition, et il ou elle doit le porter dans le site de compétition et à l'occasion de toute cérémonie éventuelle. Ce survêtement du Canada (uniforme) est en vente à la boutique de la FCE.

**Hébergement:**

Lorsqu'une équipe canadienne est sélectionnée par un entraîneur national pour participer à une compétition, tous les athlètes qui y participent seront avisés du lieu d'hébergement choisi. Les athlètes non-sélectionnés ont l'option de séjourner dans le lieu d'hébergement choisi et, si tel est le cas, les arrangements seront faits par la FCE, tous les coûts demeurant la responsabilité des athlètes.

Approbaton par le conseil d'administration de la FCE : le 28 novembre 2010.